



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de l'emploi

Question écrite n° 99529

Texte de la question

M. Philippe Vitel appelle l'attention de M. le Premier ministre sur le souhait de la Fédération des particuliers employeurs (FEPEM) de voir son secteur mis sous la tutelle du ministère des petites et moyennes entreprises, du commerce, de l'artisanat et des professions libérales. En effet, ce ministère est en charge du plus grand nombre des petits employeurs. Les 2,4 millions de particuliers employeurs sont des créateurs d'emplois reconnus avec une croissance avérée de 5 % par an, et ce sont pourtant les seuls qui ne bénéficient pas de ministère de référence. Ne dépendant d'aucun organe du Gouvernement, le particulier employeur est souvent oublié, peu sollicité, peu écouté. Il est rarement pris en compte dans le cadre des discussions interministérielles sur les projets de loi ou les réglementations, qui pourtant peuvent avoir des impacts fondamentaux sur son statut et son potentiel de création d'emplois. Par conséquent, Il le remercie de lui indiquer quelles mesures le Gouvernement entend prendre à ce sujet. - Question transmise à M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce, de l'artisanat et des professions libérales.

Texte de la réponse

Le ministère des petites et moyennes entreprises, du commerce, de l'artisanat et des professions libérales a reçu un représentant de la Fédération des particuliers employeurs (FEPEM) au mois de décembre 2006. Il a été convenu lors de cet entretien que la FEPEM allait établir une liste de revendications qui constituera une base de travail à un groupe d'étude qui sera constitué avec les services du ministère des petites et moyennes entreprises, du commerce, de l'artisanat et des professions libérales. Son objectif sera de dégager une véritable reconnaissance du statut du particulier employeur et cela à titre pérenne.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Vitel](#)

Circonscription : Var (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 99529

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : PME, commerce, artisanat et professions libérales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 juillet 2006, page 7162

Réponse publiée le : 20 février 2007, page 1901